

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03551
Numéro SIREN : 433 975 224
Nom ou dénomination : BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 26687

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS SOUMISES A
L'ASSOCIE UNIQUE LE 23 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 novembre,

Bpifrance Participations, société anonyme au capital de 15 931 802 597,07 ayant son siège au 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 584 074 RCS Créteil, représentée par son Président-Directeur général, Monsieur Nicolas Dufourcq,

a été invitée, en sa qualité d'associé unique de la Société, à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président ;
- Nomination de Monsieur Antoine Saintoyant en qualité d'administrateur de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique de la Société a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le commissaire aux comptes a été informé en amont de l'ordre du jour des présentes décisions de l'associé unique.

* * *

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

- **Première décision (Nomination de Monsieur Antoine Saintoyant en qualité d'administrateur de la Société)**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Antoine Saintoyant, de nationalité française, né le 28 août 1977 à Paris (75014), domicilié au 82, rue Mouffetard à Paris (75005), en remplacement de Madame Catherine Mayenobe, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'aux Décisions Ordinaires qui lui seront soumises en 2025, pour statuer sur les comptes 2024.

Monsieur Antoine Saintoyant a d'ores et déjà déclaré avoir accepté le mandat d'administrateur de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

- **Deuxième décision (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies des présentes décisions pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises.

L'associé unique

Bpifrance Participations
représentée par Nicolas DUFOURCQ

Le Président

Nicolas DUFOURCQ